



# MODALITÉS PRATIQUES RELATIVES À L'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Session 2026

# MODALITÉS PRATIQUES RELATIVES À L'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

## Session 2026

### TABLE DES MATIÈRES

1.	Dates d'ouverture et de clôture des inscriptions à l'examen d'aptitude professionnelle.....	3
2.	Modalités d'inscription .....	3
3.	Pièces à joindre à la demande d'inscription .....	4
3.1.	<u>1<sup>er</sup> cas</u> : candidat n'invoquant pas l'article 9, paragraphe (3), lettres a) et b) de la Loi.....	4
3.2.	<u>2<sup>ème</sup> cas</u> : candidat invoquant l'article 9, paragraphe (3), lettre a) de la Loi (« longue expérience professionnelle » de 15 ans).....	4
3.3.	<u>3<sup>ème</sup> cas</u> : candidat invoquant l'article 9, paragraphe (3), lettre b) de la Loi (« longue expérience professionnelle » de 7 ans) .....	4
4.	Traitement des demandes d'inscription.....	5

# MODALITÉS PRATIQUES RELATIVES À L'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Dans le cadre de l'exercice de sa mission de supervision publique de la profession de l'audit, la CSSF porte les informations suivantes à l'attention des candidats concernant l'inscription à la **session 2026 de l'examen d'aptitude professionnelle**.

## 1. Dates d'ouverture et de clôture des inscriptions à l'examen d'aptitude professionnelle

En vertu de l'article 5, paragraphe (7) du règlement grand-ducal du 14 décembre 2018 déterminant les conditions de qualification professionnelle des réviseurs d'entreprises, la CSSF informe les candidats par voie de la presse et sur le site Internet de la CSSF, des dates d'ouverture et de clôture des inscriptions à l'examen d'aptitude professionnelle.

- **Date d'ouverture** des inscriptions à l'examen d'aptitude professionnelle : **jeudi 30 avril 2026**.
- **Date de clôture** des inscriptions à l'examen d'aptitude professionnelle : **mardi 30 juin 2026**.

La date limite d'envoi des demandes d'inscription ensemble avec les pièces à y joindre (énumérées au point 3. ci-après) est le **mardi 30 juin 2026**.

## 2. Modalités d'inscription

L'inscription à la session 2026 de l'examen d'aptitude professionnelle est à faire dans le portail [eDesk](#) de la CSSF.

Il est rappelé que chaque utilisateur de ce service doit être propriétaire d'un certificat LuxTrust ([www.luxtrust.lu](http://www.luxtrust.lu)).

En outre, pour les candidats actuellement « inactifs », il convient au préalable de prendre contact avec [supaudit@cssf.lu](mailto:supaudit@cssf.lu) pour réactiver leur « numéro d'identification CSSF » avant de pouvoir se connecter à [eDesk](#) pour réconcilier leur compte, mettre à jour leurs données puis effectuer la démarche d'inscription à la session 2026 de l'examen d'aptitude professionnelle.

Finalement pour les candidats invoquant les dispositions de l'article 9, paragraphe (3), lettres a) et b) de la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (ci-après, la « Loi »), seuls les candidats i) bénéficiant d'un avis favorable de la commission consultative pour l'accès à la profession de l'audit ou ii) dans l'attente d'un avis de la commission consultative prévue le 17 juin 2026 (voir calendrier prévisionnel : [Lien](#)) pourront initier leur démarche d'inscription à la session 2026 de l'examen d'aptitude professionnelle.

### 3. Pièces à joindre à la demande d'inscription

Lors de son inscription, le candidat devra renseigner :

- s'il souhaite s'inscrire à l'épreuve écrite, à l'épreuve orale ou les deux ;
- le domaine d'activité dans lequel il exerce à titre principal uniquement s'il s'inscrit à l'épreuve orale ;
- le cas échéant la demande de dérogation quant à la possibilité de répondre en anglais ou en allemand lors des épreuves.

Les pièces à joindre au dossier varient en fonction des **trois cas de figure** suivants :

#### 3.1. **1<sup>er</sup> cas : candidat n'invoquant pas l'article 9, paragraphe (3), lettres a) et b) de la Loi**

Pièces à joindre à la demande d'inscription à l'EAP :

- **Copie du certificat de formation complémentaire** octroyé par l'Université du Luxembourg ou attestation de réussite ou du « Certificate for the access to Certificat complémentaire des réviseurs d'entreprises » pour les titulaires du « Master en Audit » de l'Université du Luxembourg ;
- Le cas échéant, originaux des certificats correspondant aux matières manquantes de la qualification théorique (« prérequis ») ;
- Attestation de prise en charge des frais d'inscription.

#### 3.2. **2<sup>ème</sup> cas : candidat invoquant l'article 9, paragraphe (3), lettre a) de la Loi (« longue expérience professionnelle » de 15 ans)**

Pièces à joindre à la demande d'inscription à l'EAP :

- Attestation de prise en charge des frais d'inscription.

#### 3.3. **3<sup>ème</sup> cas : candidat invoquant l'article 9, paragraphe (3), lettre b) de la Loi (« longue expérience professionnelle » de 7 ans)**

Pièces à joindre à la demande d'inscription à l'EAP :

- **Copie du certificat de formation complémentaire** octroyé par l'Université du Luxembourg ou attestation de réussite ;
- Attestation de prise en charge des frais d'inscription.

## 4. Traitement des demandes d'inscription

Lorsque le dossier d'inscription est complet, une **confirmation écrite** est envoyée au candidat avec la date et le lieu de(s) (l')examen(s).

Le candidat reçoit également, s'il s'est inscrit à l'épreuve écrite, un **numéro secret** qui lui est attribué personnellement et qui est à noter sur les copies d'examen afin d'assurer la confidentialité et l'anonymat auprès du jury.

Il est d'ores et déjà porté à la connaissance des candidats que **l'épreuve écrite** de la **session annuelle se déroulera sur deux matinées** :

**le mardi, 29 septembre 2026 de 9h00 à 12h00**

**et**

**le mercredi, 30 septembre 2026 de 9h00 à 12h00**

et que la documentation légale, réglementaire et/ou administrative nécessaire à l'épreuve écrite leur sera mise à disposition sur des PC portables.

Concernant **l'épreuve orale**, il est porté à la connaissance des candidats que les épreuves orales débuteront mi-octobre 2026 et s'étaleront sur une période de trois semaines en fonction du nombre de candidats présentant cette épreuve.

Le candidat devra répondre à :

- une question qu'il aura **tirée au sort dans le domaine d'activité dans lequel il exerce<sup>1</sup>** ;
- une question qu'il aura **tirée au sort à connotation générale dans les domaines de l'éthique, l'indépendance, des normes, des lois ou de la réglementation de la profession de l'audit** ;
- des questions additionnelles du jury.

Il dispose d'un temps de préparation de 45 minutes pour préparer les deux questions qu'il aura tiré au sort et la durée de l'interrogation ne devrait pas dépasser 1 heure.

<sup>1</sup> Domaine qui aura été communiqué lors de son inscription à l'examen (voir point 3 ci-dessus)